

Image not found or type unknown



Perquisition pour fragrance

Par **crabet**, le **05/10/2015** à **12:11**

bonjour j ai subie ressamment une perquie les gendarmes ont etablie une simple liste d objets sur une simple feuille de papier et mon demander de ne rien jeter ils sont saissie des armes de chasse dont je suis ,possesseur de mon permis de chasser ces armes sont des prêts d autres personnes il ne mon pas fait signe de pv de saisie sur le champ il n ont rien saissie le jour meme rncette liste etablie est elle un pv ou pas puisque aucuns document emmanebt du minstere rnpeut on se defaire de ces objets oui ou non rnpour les armes doit on refuser de leurs signe les pv oui ou non rn pas de validation signer de cette liste d objets il n ont meme pas saissie ce pour quoi ils sont venue je vais refuser de signer le mondre papier je vais garder le silence j ai fait parvenir un ar direct au parquet sur les mensonges et accusation deliberer des gendarmes par avance merci bien cordialement